



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 avril 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 2000

**Transfert des Centres de Loisirs sans hébergement à la ville de Niort -  
Créations d'emplois**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles  
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.  
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200247

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000**

**Direction Ressources Humaines**

**Transfert des Centres de Loisirs sans hébergement à la ville de  
Niort - Créations d'emplois**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les Centres de Loisirs sans hébergement sont actuellement gérés par le CCAS et ce depuis 1997.

Il est proposé de transférer ce service à la ville de Niort à compter du 1er juillet 2000 et de le rattacher à la Direction des Affaires Scolaires.

En effet, les différentes formules de contractualisation concernant le temps péri-scolaire (contrat éducation locale, contrat de ville, contrat temps libre) justifient aujourd'hui ce rattachement.

Afin de gérer ce service, il est proposé de créer 8 postes au tableau des effectifs, ainsi qu'il suit :

- 1 attaché,
- 1 rédacteur,
- 1 rédacteur principal,
- 2 adjoints administratifs,
- 1 agent d'entretien qualifié,
- 1 agent technique principal,
- 1 agent d'entretien.

Les contrats signés par le maire au titre du service transféré ne prendront effet qu'à compter du 1er juillet 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer les 8 postes proposés ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)